



Coefficient salaire palefrenier soigneur

Par **frederic**, le **20/12/2009** à **13:58**

Bonjour,

Je suis titulaire du CAPA de palefrenier soigneur, du BEPA ARE et du BAPAAT, j'ai donc une expérience professionnelle de 3 ans en apprentissage et de plus de 2 ans en tant qu'employé dans différents centres.

Je suis, depuis le mois de septembre, employé en CDI en qualité d'animateur soigneur au coefficient 109. J'ai déjà travaillé dans ce même centre entre décembre 2003 et juin 2005 au même coefficient.

Pourtant, aujourd'hui je suis titulaire du permis poids lourd et j'ai une expérience plus approfondie du métier de plus j'ai plus de responsabilités qu'avant : j'ai la charge de plusieurs groupes d'âges et de niveaux différents et je suis également responsable du centre lorsque ma patronne est absente.

Mes questions sont les suivantes :

D'une part, mon coefficient est-il le bon ?

d'autre part, si ce n'est pas le cas, que faire si ma patronne préfère me voir démissionner plutôt que de me payer plus ?

Merci pour votre aide, cordialement.